

# ARPP : l'Autorité dresse son bilan carbone de 2021

Afin de pouvoir identifier l'impact de ses activités en matière d'émission de gaz à effet de serre, l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP) a souhaité réaliser son **bilan carbone**. Tous les pôles d'émission ont alors été évalués, sur l'ensemble des 3 scopes [1 = émissions directes de gaz à effet de serre, 2 = émissions indirectes, électricité, chaleur, pour l'activité de l'ARPP, et 3 = les autres émissions indirectes, les achats, les déplacements des collaborateurs...].

## ***L'accompagnement de Carbone 4***

Carbone 4, cabinet conseil spécialisé dans la stratégie bas-carbone et l'adaptation au changement climatique, a accompagné l'ARPP dans cette mission, afin de transmettre à ceux qui sollicitent l'ARPP, des données fiables à intégrer dans leurs propres bilans carbone.

### ***Résultats bilan carbone 2020 de l'ARPP :***



### ***Résultats bilan carbone 2021 de l'ARPP :***



Sur 2021, la majorité des émissions de l'ARPP se situent sur les pôles suivants : énergie/consommation de fioul sur site (17,5 %), qui a basculé à compter de l'automne sur un chauffage collectif au gaz (6,1 %), imprimerie (16 %) et achats (15,75 %).

La hausse de 43 % du bilan entre les deux années est à analyser en premier lieu à l'aune des mesures sanitaires prises [1], mais aussi de la croissance de 17,9 % de l'activité des équipes de l'ARPP à 52 981 dossiers traités en 2021, soit plus de 8000 dossiers supplémentaires en un an, avant et après diffusion des communications commerciales.

## ***Calculer pour comprendre et comprendre pour réduire***

Si ces résultats dressent un état des lieux des émissions de gaz à effet de serre de l'ARPP, ils permettent avant tout d'identifier des pistes d'amélioration durables pour l'avenir dans le cadre de la stratégie RSE adoptée.

***Le communiqué est à retrouver ici.***